

## INFORMATIONS RELATIVES À L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

## AUTORITÉ DE SURVEILLANCE AELE

Renseignements communiqués par les États membres de l'AELE sur les aides d'État accordées conformément à l'acte visé au point 1j de l'annexe XV de l'accord EEE [règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)]

(2013/C 277/03)

## PARTIE I

Aide n°	RGEC 10/13/R&D	
État de l'AELE	Norvège	
Organe octroyant l'aide	Nom	The Research Council of Norway (Conseil norvégien de la recherche)
	Adresse	PO Box 2700 St. Hanshaugen 0131 Oslo NORWAY
	Page web	<a href="http://www.forskingsradet.no">http://www.forskingsradet.no</a>
Titre de la mesure d'aide	Projets de recherche à grande échelle, utiles à l'industrie, menés dans le domaine de la biotechnologie	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Livres blancs du gouvernement sur la biotechnologie («Nasjonal strategi for bioteknologi 2010-2011»), plan du programme BIOTEK2021, appel à propositions concernant des projets de recherche à grande échelle, utiles à l'industrie, menés dans le domaine de la biotechnologie	
Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide	<a href="http://www.forskingsradet.no/en/Funding/BIOTEK2021/1253977220666/p1184150364108?proglid=1253973230625&amp;visAktive=false">http://www.forskingsradet.no/en/Funding/BIOTEK2021/1253977220666/p1184150364108?proglid=1253973230625&amp;visAktive=false</a>	
Type de mesure	Régime d'aide	X
Durée	Régime d'aide	1.1.2013 au 31.12.2016
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Aide limitée à certains secteurs — veuillez préciser selon la NACE Rév. 2	Biotechnologie, NACE 72.110
Type de bénéficiaire	PME	X
	Grandes entreprises	X
Budget	Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	50 millions de NOK
		Cependant, seule une partie de ce montant (environ 5 millions de NOK) constitue une aide d'État, les instituts de recherche utilisant la majorité du financement pour la poursuite d'activités non économiques.
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention	X

## PARTIE II

Objectifs généraux (liste)	Objectifs (liste)	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en NOK	Suppléments pour PME en %	
Aides à la recherche, au développement et à l'innovation (articles 30 à 37)	Aides aux projets de recherche et de développement (art. 31)	Recherche industrielle [article 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	X